

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,

Le treize novembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAURICE, Maire.

DATE DE CONVOCATION

07 novembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

07 novembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice.....23

Présents.....16

Votants.....22

Etaient présents : Jean-Louis MAURICE – Carole LAGWA - Jean-Pierre STIL - Roger GUILLEMANT - Annie CHOCHLINSKI – Philippe BACHELET - Philippe LOISEL – Fabienne CARFANTAN - Daniel CORBLIN – Nathalie PATUREAUX - Christine TOUTAIN – Eric LEROY – Jean LEBORGNE - Anne VINCENT – Jacques SOUTY – Alain POINDEFER.

Absents excusés : Sibylle FRANCONY (donne pouvoir à Roger GUILLEMANT) – Marie-Odile DELERUE (donne pouvoir à Carole LAGWA) - Pierre RICHARD (donne pouvoir à Jean LEBORGNE) – Iris DEGENETAIS (donne pouvoir à Daniel CORBLIN) – Caroline BLUM (donne pouvoir à Nathalie PATUREAUX) – Ouedya LANON (donne pouvoir à Jean-Louis MAURICE) – Stéphane HATTENVILLE.

Absent : -

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Anne VINCENT.

Délibération n° 01/18 :**Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fontaine-la-Mallet – approbation par le conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontaine-la-Mallet, fixée au Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient désormais d'approuver ce document d'urbanisme en vue de son entrée en application.

Le Conseil Municipal de Fontaine-la-Mallet,**Vu**

- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;
- la délibération en date du 11 décembre 2014, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, et définissant les modalités de concertation et objectifs à poursuivre,
- le premier débat effectué au sein du Conseil Municipal le 15 novembre 2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le deuxième débat effectué au sein du Conseil Municipal le 28 février 2017 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- la délibération en date du 28 septembre 2017 du Conseil Municipal de Fontaine-la-Mallet tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,
- les remarques émises par les Personnes Publiques Associées consultées suite à l'arrêt du projet de PLU,
- l'arrêté municipal en date du 1^{er} mars 2018 prescrivant l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de Fontaine-la-Mallet, enquête publique qui s'est déroulée du 30 mars 2018 au 30 avril 2018 inclus,
- le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur du 28 mai 2018,
- le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et des avis officiels des Personnes Publiques Associées justifient quelques adaptations mineures du Plan Local d'Urbanisme, sans pour autant remettre en cause l'équilibre général du plan, comprenant notamment :

- La mise à jour du plan de zonage (mise à jour des cavités souterraines, suppression des zones de bruit et des périmètres de captage, etc.) ;
- La mise à jour du règlement écrit (mise à jour des prescriptions en zone de risque liée à la présence d'un indice de cavité souterraine, précision de la hauteur des annexes, etc.)
- Etc.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 et L.153-22 du Code de l'Urbanisme ;

... / ...

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré ;

Par 1 abstention (Monsieur Eric LEROY) et 21 voix « pour » des membres présents, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

Ce Plan Local d'Urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et graphique,
- des annexes (dont un plan des Servitudes d'Utilité Publique, des rapports complémentaires),
- les pièces administratives (délibérations, avis des Personnes Publiques Associées, conclusions du Commissaire Enquêteur).

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-20 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Dit que, conformément aux articles R.153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Fontaine-la-Mallet (Jours et horaires de permanences : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 – le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, mairie fermée le mardi après-midi) ainsi qu'à la préfecture de Seine-Maritime à Rouen.

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture de Seine-Maritime et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire.



**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE

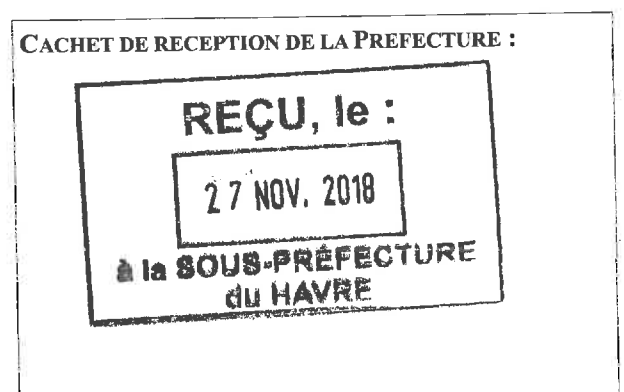
MAIRIE DE FONTAINE-LA-MALLET

DATE D'ENVOI :

26 NOVEMBRE 2018

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fontaine-la-Mallet – approbation par le conseil municipal (dossier transmis au conseil municipal par clé USB individuelle et nominative le 15 octobre 2018) ;	Délibération n° 01/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2018 ;	Délibération n° 02/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Investissement 2019 - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D. E. T. R. – autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 03/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Investissement 2019 - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D. S. I. L. – autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 04/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Investissement 2019 - demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime – autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 05/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
DUBOC SASPORTAS BUNEL c/ commune de FONTAINE-LA-MALLET - choix d'un avocat pour représenter la Commune de Fontaine-la-Mallet ;	Délibération n° 06/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Recrutement d'institutrices/instituteurs non-titulaires pour les heures d'étude surveillée à l'école élémentaire « Jean Monnet » pour l'année scolaire 2018/2019 - autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 07/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Sinistre du 14 mai 2018 – commune de Fontaine-la-Mallet/Mme THOMAS et M. HATTAB – versement du montant des dommages – autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 08/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
CODAH – finances – Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C. E. T. C.) – rapport du 20 juin 2018 – dossiers n° 1 à n° 5 – adoption par le conseil municipal ;	Délibération n° 09/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	

CODAH – signature convention de maîtrise d’ouvrage déléguée relative à la réalisation de travaux sur le domaine public routier de la commune de Fontaine-la-Mallet – autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 10/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
CODAH – approvisionnement logistique et parc automobile – divers services – engins matériels de travaux publics/bâtiments et véhicules utilitaires – location – groupement de commandes – convention – accords-cadres – signature – autorisation du conseil municipal ;	Délibération n° 11/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
CODAH – Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d’Information du Demandeur (PPGDD) – avis du conseil municipal ;	Délibération n° 12/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Information au conseil municipal – alliance des territoires – arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant création de la communauté urbaine de l’agglomération havraise, du canton de Criquetot-l’Esneval et de Caux Estuaire ;	Délibération n° 13/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Information au conseil municipal : présentation projet « Fréville » (Avant-Projet Définitif « densifié ») - formulation d’un avis par le conseil municipal ;	Délibération n° 14/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Information au conseil municipal – suppression régies de recettes municipales et création d’une nouvelle régie de recettes municipale ;	Délibération n° 15/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Information au conseil municipal – communication du compte administratif 2017 de la CODAH ;	Délibération n° 16/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Information au conseil municipal – mise en révision n° 1 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la Ville de Montivilliers ;	Délibération n° 17/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	
Information au conseil municipal – approbation des cartes de bruit stratégiques (CBS) 3è échéance par arrêté préfectoral du 14 septembre 2018 ;	Délibération n° 18/18 (Conseil Municipal du 13/11/2018)	



** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*